



PROCÈS-VERBAL N°2

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 14 octobre 2025

Présent(s) : M. Alain DESOEUVRES, Président de la CRTIS.

Mrs Salvador GARCIA (18), Jean-Claude CLOUVET (18), Frédéric DEMAY (28), Jean Pierre MASSON (36), Francis MAZAUFROY (37), Guy MALBRAND (37), Maurice FOURNILLON (41), Steve CLERC (41), Gilbert BECU (45) et Jean Paul MARCHAL (FAFA).

Excusé(s) : M. Éric JOUBERT (45)

Assistent : Mme Cindie HUDE, Assistante Administrative Terrains et Pôle Sportif.

- **DATE PROCHAINE REUNION CRTIS :** 25 NOVEMBRE 2025 au District d'Indre-et-Loire
- **IMPORTANT :** Adresse mail CRTIS : terrains@centre.fff.fr et chude@centre.fff.fr
- **INFORMATIONS :** La CRTIS souhaite un prompt rétablissement à Eric JOUBERT.

Glossaire :

- **CFTIS :** Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
- **CRTIS :** Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
- **CDTIS :** Commission Départementale des Terrains et Installations sportives
- **AOP :** Arrêté d'Ouverture au Public
- **PV CDS :** Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
- **AAC :** Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes maximum
- **SYN :** terrain synthétique
- **PN :** Pelouse naturelle
- **M² HS :** surface hors sanitaire
- **API :** Avis préalable installation
- **APE :** Avis pour éclairage

CONTRÔLE DES PELOUSES DE T1 À T3 : 105 X 68

Ce contrôle **est exigé tous les 5 ans** à partir de T3 fonction :

- Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- Pour un changement de pelouse ou moquette
- Pour la création d'une aire de jeu (dimension unique > 105 x 68 – Ed 2021)

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation.

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FAFA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementation 2021. Il y a des finances de vos communes

Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein.

PRENDRE NOTE :

- **Référents « Aire de jeu » :**
 - Jean Paul MARCHAL : jpfmarchal@orange.fr
 - Alain DESOEUVRES : adesoeuvres@centre.fff.fr
- **Référents « Eclairage » :**
 - Eric JOUBERT : ejoubert@loiret.fff.fr
 - Guy MALBRAND : guymalbrand@sfr.fr

RETOUR CFTIS des Classements validés et informations :

La C.F.T.I.S. confirme en date du 25/09/2025, les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°1 du 04/09/2025.

- **CHATEAUROUX - STADE GASTON PETIT - NNI 360440101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 19/09/2025.

Le projet a fait l'objet d'un Avis Préalable Eclairage (APE) favorable pour un classement E2 lors de la réunion de la CFTIS du 21/11/2024.

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E2 jusqu'au 25/09/2027.

- **TOURS - STADE DE LA VALLÉE DU CHER 11 - NNI 372610111**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 07/10/2033.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception de l'AOP/AAC, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 03/04/2026.

- **MONTLOUIS SUR LOIRE - EUGÈNE CHOLET - TERRAIN EMMANUEL PETIT - NNI 371560101**

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 30/06/2029.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T2 PN jusqu'au 31/12/2025 (Travaux terminés).

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LIGNIERES - STADE JACQUES DALLOUX 2 - NNI 181270102

Cette installation était classée en niveau A8 jusqu'au 14/05/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 28/07/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 jusqu'au 14/10/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

LIGNIERES - STADE JACQUES DALLOUX 1 - NNI 181270101

Cette installation était classée en niveau T6 jusqu'au 14/05/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de niveau en T5 PN du 28/07/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de M. Pascal LORGEUX et Salvador GARCIA du 28/07/2025.
- AAC 299 personnes du 28/07/2025.

La commission constate que les vestiaires joueurs ne sont pas conformes pour le niveau T5 (art. 4.6.1. du règlement).

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 14/10/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

BOURGES – STADE DE LA SENTE AUX LOUPS - NNI 180330801

- Visite de M. Alain DESOEUVRES, Jean-Claude CLOUVET et Salvador GARCIA pour une étude de changement de niveau en T3 SYN du 16/09/2025.

La CRTIS a transmis au propriétaire un rapport de visite pour un projet en T3.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

BOULLERET - STADE FRANCE BERNARD - NNI 180320101

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 03/10/2025 pour un éclairage en E7 LED et des documents suivants :

- Devis des ETS CITEOS du 08/07/2025
- Une étude photométrique CITEOS pour E7 LED en date du 07/07/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 66
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts
- Hauteur de feu : 15m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : Optivision BVP 518
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = non fourni
- Température de couleur : non fourni
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairement horizontal Moyen calculé : donné pour 103 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,50
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,65

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ILLIERS COMBRAY - Stade Micheline Melotte - NNI 281965501

Cette installation est une création.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement Foot 5 palissades du 08/10/2025 et des documents suivants :

- Visite de Mr Demay du 08/10/2025
- Photos du site
- Etude photométrique
- Relevé éclairage >199 lux et 0,82

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose la conformité au cahier des charges Foot5 palissades.

1.2 Confirmation de classement

VERNOUILLET - STADE DES GRANDS PRÉS 1 - NNI 284040101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN du 20/06/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de M. Frédéric DEMAY du 04/09/2025.
- Plan des vestiaires.
- **Fournir AOP ou AAC.**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 14/10/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

LUCE - STADE JEAN BOUDRIE 1 - NNI 282180101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 04/10/2032.

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire d'un avis préalable pour des travaux sur l'aire de jeu, avec pour objectif le classement Football de l'installation en Niveau T3 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 15/07/2025.
- Lettre d'intention du 15/07/2025.
- Plan de situation et de masse du terrain.
- Plan de drainage et d'arrosage.

La CRTIS prend note sur la demande et du contenu en création :

- L'aire de jeu mesure 105 m x 68 m. Le projet est conforme aux règlements FFF, notamment les zones de dégagement >> 2m65 (point de corner) à la piste et 6m, dos buts + lune), 2m60 LT / bacs à sable ainsi que la planéité (0,65 Axe / LT) - Ensemble entouré d'une piste.
- Bancs de touche non notés.
- Plan de drainage.
- Plan d'arrosage + Type d'arroseurs (RAIN BIRD 8005).

La C.R.T.I.S. attire l'attention sur la prise en compte des préconisations suivantes lors de la réalisation :

- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé.
- Les bancs de touche sont répartis à 5m par rapport à l'axe de l'aire de jeu (T3 >> 5m et 1m50).
- Préconise l'aire de jeu en forme de toit à 4 pans. La pente maximum dans le sens de la longueur ne doit pas dépasser 5 mm par mètre.
- Il est impératif d'obtenir une hauteur constante de 2,44 m sous la barre transversale des buts.

Pour T3 :

- La Commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 5 ans pour les niveaux T3, à la date anniversaire de cette mise en service.
- Liaison sécurisée vestiaires / aire de jeu.
- Les vestiaires : **rappel : pour T3 >> 2 vestiaires de 25m² HS minimum + arbitres de 12m²HS minimum + bureau de 6m².**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose un avis favorable (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021). Une visite CRTIS / CDTIS sera effectuée, une fois les travaux terminés.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ST GEORGES SUR EURE - STADE JEAN LEROY 1 - NNI 283370101

- Rapport de M. Jean BERGE, Délégué, du 13/09/2025 sur l'éclairage du Stade Jean Leroy 1 à Saint Georges sur Eure.
- Pour rappel : si délégué, arbitres constatent un éclairage défectueux pouvant engendrer un danger pour les acteurs du jeu : on ne fait pas jouer.

À la demande de la CRTIS, une vérification en date du 24/09/2025 a été réalisé par M. Frédéric DEMAY et Benjamin TAILLARD :

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 271 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,56
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0,75

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS confirme le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 03/04/2029. La CRTIS dit ce rapport de M. BERGE non fondé techniquement.

JOUY - STADE MARCEL JARDE 1 - NNI 282010101

Cet éclairage est une création (APE du 06/02/2024).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et du document suivant :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Demay du 01/10/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 217 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,43
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.62

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 14/10/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**

DIORS - Stade Patrick Et Céline Guillou 1 - NNI 360640101

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Jean-Pierre MASSON du 02/10/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 121 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,21
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,55

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 14/10/2027.

BUZANCAIS - STADE MICHEL MAUDUIT 1 - NNI 360310101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 08/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/07/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Jean-Pierre MASSON du 25/09/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 182 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,41
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,72

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 14/10/2027.

ARGENTON SUR CREUSE - STADE GEORGE MARANDON - NNI 360060101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/07/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Jean-Pierre MASSON du 23/09/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 176 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,46
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,68

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 14/10/2027.

ECUEILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 360690101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 22/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/06/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Jean-Pierre MASSON du 25/09/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 142 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,43
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,69

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 14/10/2027.

LYE - STADE LES PRÉS DU MOULIN - NNI 361070101

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 22/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/06/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Patrick CHAMPAGNAT du 30/09/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 113 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,29
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,42

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 14/10/2027.

DIORS - Stade Patrick Et Céline Guillou 2 - NNI 360640102

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/06/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Jean-Pierre MASSON du 02/10/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 128 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,49
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,72

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 14/10/2027.

CUZION - STADE MUNICIPAL - NNI 360620101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Jean-Pierre MASSON du 07/10/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 122 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,38 **(Pour E6 > 0,40 mini)**
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,61

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 14/10/2027.

CLUIS - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 360560101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Jean-Pierre MASSON du 07/10/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 142 lux

- U1h (EhMin/EhMax) : 0,43
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,61

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 14/10/2027.

ARTHON - STADE ANDRÉ DE FOUGÈRES 2 - NNI 360090102

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 20/07/2024 (APE du 29.03.2024).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/06/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Jean-Pierre MASSON du 11/09/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 158 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,4 (**Attention limite E7**)
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,7

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 14/10/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

MARIGNY MARMANDE - STADE MUNICIPAL - NNI 371480101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 22/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN du 24/09/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de M. Guy MALBRAND du 24/09/2025.
- AOP du 26/02/2015.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 14/10/2035.

LUYNES - STADE MUNICIPAL - NNI 371390101

Cette installation est classée en niveau T5 jusqu'au 25/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 17/09/2025 et du document suivant :

- Visite de M. Francis MAZAUFROY du 17/09/2025 relevant une possibilité de mise aux normes en T5/T4.
- **Fournir AOP ou AAC**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 14/10/2035.

CHAMBRAY LES TOURS - STADE DU BREUIL 5 - NNI 370500105

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 01/06/2025 (Mise à dispo le 13/09/2014).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 :

- Visite de M. Joël JUSTE et Guy MALBRAND du 18/02/2025 notant des vestiaires à 200m sans sécurité pérenne.
- **Fournir tests in situ avant le 30/11/2025.**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 SYN Prov jusqu'au 01/12/2025.

TAUXIGNY ST BAULD - STADE MUNICIPAL - NNI 372540101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 18/07/2023.

La C.R.T.I.S. prend note de l'information du District d'Indre-et-Loire en date du 19/09/2025 concernant la mise en sommeil de l'installation.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

TRUYES - STADE MAURICE BESNIER 1 - NNI 372630101

Cette installation était classée en niveau T6 jusqu'au 22/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 et des documents suivants :

- Rapport de visite de M. Joël JUSTE et Francis MAZAUFROY du 26/08/2025 notant des buts à revoir (2,37) et pas de vestiaire « arbitres ».

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN sous réserve de mettre les buts en conformité avant le 14/10/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

VERNEUIL SUR INDRE - STADE MUNICIPAL - NNI 372690101

La C.R.T.I.S. prend note du courrier de M. le Maire du 09/10/2025 qui informe de la mise en sommeil de l'installation.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

NEUILLE PONT PIERRE - ESPACE MARINE COTTEREAU - NNI 371670201

- Reçu AOP pour 299 personnes signée du maire le 28/07/2025.
- Reçu tests in situ Labo Des Sols du 03/03/2025.
- Reçu photos du couloir de protection vis-à-vis du parking (Reste portails à poser).

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 SYN prov jusqu'au 01/01/2026.

1.4 Avis préalable

HUISMES - STADE ROLLAND RAFFAULT - NNI 371180101

Cette installation est classée T6 jusqu'au 22/03/2031.

Demande d'avis du 12/09/2025 pour un projet de réhabilitation des vestiaires pour un niveau T5 minimum.

- Plan coté des vestiaires.
- Pour les vestiaires joueurs : +/- 25m² HS avec 6 douches, WC, urinoirs et lavabo avec miroir.
- Arbitres : +/- 8m² HS ou 12m² HS (possible) avec douche, WC et lavabo avec miroir.

- Aire de jeu de 100 x 60 – Etudier passage à 105 x 68 afin de certifier un niveau supérieur.
- Ensemble clos.

La CRTIS émet un avis favorable pour cette réhabilitation de vestiaires.

1.5 Affaires diverses

CHAMBRAY LES TOURS – STADE DU BREUIL

- Reçu arrêté municipal, signé du maire suite à détérioration de l'aire de jeu par des sangliers (du 01/09 au 22/12/2025).

Pris note et transmis à la Commission des Championnats Ligue et District.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

PONT DE RUAN - STADE WILLIAM LAMBERT 2 - NNI 371860102

Cet éclairage n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29/09/2025.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Francis MAZAUFROY du 29/09/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 89 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,2
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,51

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 LED jusqu'au 14/10/2029.

CINQ MARS LA PILE - STADE DES VARENNES - NNI 370770101

Cet éclairage est une création (APE du 22/01/2024).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Francis MAZAUFROY et David GAULT du 08/10/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 151 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,43
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.69

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 14/10/2029.

BLERE - STADE MUNICIPAL - NNI 370270101

Cet éclairage est une création (APE du 17/09/2024).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Francis MAZAUFROY et David GAULT du 30/09/2025 et 06/10/2025
- Type de sources : LED

1er contrôle :

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 147 lux **(150 lux pour E6)**
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,47
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.68

2ème contrôle après réglages :

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 176 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,44
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.69

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 14/10/2029.

2.2 Confirmation de classement

MAILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 371420101

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 27/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et du document suivant :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Guy MALBRAND du 22/01/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 132 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,45
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,62

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 14/10/2027.

AMBOISE - STADE GEORGES BOULOGNE 1 - NNI 370030101

Cet éclairage était classé E5 jusqu'au 06/04/2025 (APE du 28/01/2025 pour E4 à 455 lux).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E4 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. David GAULT et Francis MAZAUFROY du 30/09/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 389 lux **(400 lux pour E4 – réglages à revoir)**
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,56
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.74
- Points Bis : conformes

Au vu des résultats photométriques et dans l'attente de travaux, la CRTIS propose provisoirement le classement de cet éclairage en niveau E5 LED jusqu'au 14/10/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CHATILLON SUR CHER - STADE DES PINS 2 - NNI 410430102

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 21/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 PN du 25/09/2025 et du document suivant :

- AAC 299 personnes du 22/09/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 14/10/2035.

CHATILLON SUR CHER - STADE DES PINS 1 - NNI 410430101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 21/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN du 25/09/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 14/10/2035.

SOUESMES - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 412490102

Cette installation était classée en niveau A8 jusqu'au 21/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 05/09/2025 et du document suivant :

- AAC 299 personnes du 28/08/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 jusqu'au 04/02/2035 *(date de fin de classement identique au stade n°01).*

CHAMBORD - STADE JACQUES THOREAU - NNI 410340101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 22/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN du 03/07/2025 et du document suivant :

- AAC 299 personnes du 23/09/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 14/10/2035.

ST LAURENT NOUAN - GYMNASE DES PERRIERES - NNI 412209901

Cette installation était classée en niveau Futsal 4 jusqu'au 22/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 4 du 11/07/2025 et du document suivant :

- Procès Verbal de la Commission de Sécurité en date du 13/06/2019.
- **Fournir AOP ou AAC** - dans l'attente de l'AOP/AAC, la capacité d'accueil est de 0 spectateurs.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 14/10/2035.

ST LAURENT NOUAN - GYMNASE MARIE CURIE - NNI 412209902

Cette installation était classée en niveau Futsal 4 jusqu'au 22/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 4 du 11/07/2025 et des documents suivants :

- Procès Verbal de la Commission de Sécurité en date du 19/12/2014.
- **Fournir AOP ou AAC** - Dans l'attente de l'AOP/AAC, la capacité d'accueil est de 0 spectateurs.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 14/10/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

ONZAIN - STADE CHARLES DIARD 1 - NNI 411670101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 06/04/2033.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 05/08/2025 pour une pose de bancs de touche et du document suivant :

- Plan d'implantation des bancs coté (2m50 x 2 – 1m50 et à 2m80 LT)

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour ces travaux.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BLOIS - STADE DES ALLÉES JEAN LEROI 2 - NNI 410180102

Cet éclairage n'était pas classé (APE validé le 12/06/2025).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/09/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 25/09/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 108 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,3
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,53

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 LED jusqu'au 14/10/2029.

2.2 Confirmation de classement

SELLES SUR CHER - Stade Michel MargottiN - NNI 412420101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/09/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 18/09/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 221 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,67
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,79

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 14/10/2029.

ST GEORGES SUR CHER - STADE PAUL BONCOUR 1 - NNI 412110101

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/09/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 22/09/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 112 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,14
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,4 (**Attention limite non classable**)

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 14/10/2027.

BLOIS - STADE ÉRIC TABARLY 2 - NNI 410180202

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/09/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 06/10/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 189 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,56
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,73

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 14/10/2027.

CHATILLON SUR CHER - STADE DES PINS 1 - NNI 410430101

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 27/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/09/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 25/09/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 162 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,21
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,43

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 14/10/2027.

FAVEROLLES SUR CHER - STADE GUY LANGOU 2 - NNI 410800102

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 09/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/06/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 22/09/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 149 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,52
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,75

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 14/10/2029.

LA CHAUSSEE ST VICTOR - STADE JEAN GOURAULT - NNI 410470102

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/09/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 11/09/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 168 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,58
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,78

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 14/10/2027.

ST OUEN - Stade Henri Hamelin - NNI 412260101

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 14/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 10/09/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 180 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,4
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,65

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 14/10/2029.

FOUGERES SUR BIEVRE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 410920101

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/09/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 16/09/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 187 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,29

- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,49

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 14/10/2027.

GY EN SOLOGNE - STADE DANIEL RAULT DIT POILU - NNI 410990101

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/09/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 16/09/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 129 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,18
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,41

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 14/10/2027.

VINEUIL - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 412950101

Cet éclairage est classé en niveau E4 jusqu'au 03/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E4 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/06/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 09/09/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 547 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,56
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,72

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E4 jusqu'au 14/10/2026.

VINEUIL - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 412950102

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 22/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/06/2025.

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 09/09/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 147 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,42
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,63

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 14/10/2027.

ROMORANTIN LANTHENAY - STADE JULES LADOUMÈGUE 1 - NNI 411940101

Cet éclairage est classé en niveau E4 jusqu'au 03/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E4 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/09/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 04/09/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 473 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,75
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,86

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E4 jusqu'au 14/10/2026.

MONTRICHARD VAL DE CHER - GYMNASSE COMMUNAUTAIRE DE MONTRIC - NNI 411519902

Cet éclairage est classé en niveau EFutsal 4 jusqu'au 09/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau EFutsal 4 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/09/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 22/09/2025.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 308 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,42
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,65

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau EFutsal 4 jusqu'au 14/10/2029.

BLOIS - STADE DES ALLÉES JEAN LEROI 1 - NNI 410180101

Cet éclairage est classé en niveau E4 jusqu'au 03/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E4 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/09/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 25/09/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 599 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,53
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,73

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E4 jusqu'au 14/10/2026.

MER - STADE BERNARD GUIMONT 1 - NNI 411360101

Cet éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 23/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E5 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/09/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 23/09/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 329 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,52
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,7

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 14/10/2027.

ST LAURENT NOUAN - STADE VICTOR THIVIERGE 1 - HONNEUR - NNI 412200101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/07/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 15/09/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 255 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,54
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,69

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 14/10/2027.

BILLY - STADE RÉMY LEVÊQUE 1 - NNI 410160101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/09/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 22/09/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 198 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,33 **(E6 > 0,4 mini)**
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,46 **(E6 > 0,6 mini)**

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 14/10/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BEAULIEU SUR LOIRE - STADE DU MARTEAU - NNI 450290101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 21/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 PN du 17/06/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de M. Eric JOUBERT, Gilbert BECU et Jean-Claude SCHEURER du 17/06/2025.
- **Fournir AOP ou AAC.**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 14/10/2035.

ORLEANS - STADE DE BELNEUF 1 - NNI 452340301

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 22/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 et des documents suivants :

- Rapport de visite de M. Gilbert BECU du 01/10/2025.
- **Fournir AOP ou AAC.**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 14/10/2035.

ST JEAN LE BLANC - STADE LIONEL CHARBONNIER 2 - NNI 452860102

Cette installation était classée en niveau T7 jusqu'au 08/12/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 et des documents suivants :

- Rapport de visite de M. Eric JOUBERT et Gilbert BECU du 02/10/2025.
- AAC 299 personnes du 02/10/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T7 SYN.

1.3 Changement de niveau de classement

ORLEANS - STADE DE BELNEUF 2 - NNI 452340302

Cette installation était en travaux.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 et du document suivant :

- Rapport de visite de M. Eric JOUBERT et Gilbert BECU du 01/10/2025 (Synthétique hockey).
- **Fournir AOP ou AAC.**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 jusqu'au 14/10/2035.

ORLEANS - STADE DE BELNEUF 3 - NNI 452340303

La C.R.T.I.S. prend note de l'information du District du Loiret en date du 14/10/2025 qui informe de la mise en sommeil de l'installation.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

INGRE - STADE DE BEL AIR 1 - NNI 451690101

- Tests in situ reçu en date du 29/09/2025.

La CRTIS transmet à la CFTIS.

FLEURY LES AUBRAIS - STADE FERNAND SASTRE - NNI 451470101

Rapport de M. Daniel GASNIER, Délégué, sur la sécurisation des officiels et visiteurs (match de R1) du 25/08/2025.

- Un rappel aux règlements 2021 : Art 6.4 – Parking liaison vestiaires recommandée.

Ce rapport de Délégué ne peut être pris en compte que sous la forme de recommandation.

Rapport de Mr Frédéric SEULIN, Délégué, sur différents accès, tribune, zone vestiaires sous tribune, etc. (mail du 07/10/2025).

- Un rapport avait été transmis au propriétaire sur ces différents points.

Dossier suivi par M. DESOEUVRES.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ST MARTIN D ABBAT - STADE DES MAUX-PETITS - NNI 452900101

Cet éclairage n'était pas classé.

La Commission reprend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/11/2023.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Joubert du 21/03/2023
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 119 lux
- U1h (EhMin/EhMax): 0,35
- U2h (Ehin/EhMoy): 0.65

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 09/02/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

